



Frayssinet-le-Gélat

infos



Le mot du Maire

Frayssinetoises, Frayssinetois,

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une

excellente année 2024

La Maire
Nadège GOMEZ

Gardons le contact !

Afin de faciliter la gestion de la commune, nous prions l'ensemble **des résidents non permanents** de bien vouloir communiquer à la mairie leurs coordonnées (n° de portable et/ou adresse mail).

Ainsi, les services municipaux **pourront vous joindre en cas de besoin** pendant votre absence.

D'avance merci.

In order to facilitate the management of the village, we ask **all non-permanent residents** to kindly communicate their contact details (mobile number and/or email address) to the town hall.

This way, the town hall **will be able to contact you if necessary** during your absence.

Thanks in advance.

Echos de la commune

Les enfants des classes de CP et CE1 de notre école doivent participer à un **voyage scolaire à la montagne début mars**. Afin de financer ce voyage, les communes sont sollicitées pour le versement de subventions, l'APE organise des activités afin de récolter des fonds et des appels aux dons ont été faits auprès des entreprises de notre secteur. **Si vous le souhaitez vous pouvez apporter votre aide en faisant un don**, en vous rapprochant de l'école ou de la mairie.

Etat civil

Du 1er octobre au 31 décembre : **naissances : 0 - mariages : 0 - décès : 0**

Transport solidaire

Comment faire pour se déplacer quand on n'a pas le permis de conduire, pas de voiture, ou quand on vit loin des bourgs et des villes ?

Pour répondre aux difficultés de déplacement de certains habitants de nos communes rurales et réduire l'impact écologique et économique du transport, la **Communauté de communes Cazals-Salviac** de concert avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane (Gourdon), a décidé de mettre en place un nouveau système **de transport solidaire à la demande**.

Le transport solidaire c'est quoi ?

Pour une fois ou plus régulièrement et en ne changeant rien à vos habitudes quotidiennes ou sur votre temps libre, vous pouvez peut-être rendre **service à quelqu'un en lui proposant de partager vos trajets**.

C'est la plateforme **ATCHOUM** qui a été choisie pour la mise en place et l'organisation de ce service **à partir du 15 janvier 2024**.

ATCHOUM **simplifie le covoiturage et le rend accessible à tous** : pas d'application mobile ni de paiement par carte bancaire.

Un site internet <https://www.atchoum.eu> et un n° de téléphone dédié **0 806 110 444** (service gratuit +prix appel) permettent de mettre en relation conducteurs et usagers.

Comment ça marche ?

Vous êtes conducteur : inscrivez-vous par téléphone ou sur le site internet et enregistrez vos trajets du quotidien ou ponctuels. ATCHOUM vous enverra les demandes de transport qui correspondent à vos trajets. Une fois le trajet effectué vous serez indemnisé directement par ATCHOUM en fonction de la distance parcourue.

Vous avez besoin de vous déplacer : contactez ATCHOUM par téléphone qui trouvera la solution la plus adaptée à votre besoin parmi les transporteurs solidaires de la commune.

Besoin d'aide pour l'inscription ou tout autre renseignement, contacter le France Services de notre commune au 05.65.36.61.87 - mardi et jeudi : 14h - 18h



Vie citoyenne

Réglementation sur la pose de panneaux photovoltaïques

Pour l'installation de panneaux au sol dont la puissance est inférieure à 3 KW et la hauteur maximale au-dessus du sol limitée à 1,80 m, il n'y a **aucune formalité**. Au delà de 1,80 m et pour une puissance de 3 KW jusqu'à 1 000 KW l'installation est **soumise à déclaration préalable de travaux**. Au delà de 1 000 KW, il faut obtenir **un permis de construire**.

Pour l'installation de panneaux sur toiture : quelle que soit la puissance, le nombre et la taille des panneaux, l'installation, même effectuée par soi-même, est **soumise à déclaration préalable** car vous modifiez l'aspect extérieur du bâtiment.

Mme la maire demande donc à toutes les personnes **qui ont installé des panneaux photovoltaïques sans déclaration**, de venir à la mairie rapidement afin de **se mettre en conformité**.

Notre PLUi avance à bon rythme !

Après **un an de diagnostic** et **un an de travail** autour du projet sur la stratégie à développer pour les prochaines années sur le territoire des 15 communes de la Communauté de communes Cazals-Salviac, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) prend forme**. Ce PADD constitue la clef de vôte de notre PLUi. En effet, il décline les orientations politiques de notre territoire. Ces orientations trouveront ensuite leurs traductions règlementaires dans le règlement écrit et le plan de zonage (règlement graphique) ainsi que dans les « OAP » (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) arrive à présent à une étape phare : **le zonage**. Cette étape permet de définir les **zones agricoles, les zones naturelles et surtout les zones urbaines et urbanisables** de chaque commune. Cette étape longue et complexe, avec une projection sur les 10 ans à venir, **se doit de respecter la réglementation en matière d'urbanisme tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune et les attentes de leurs habitants**.

Quelles évolutions par rapport aux règles actuelles ?

Notre PLUi **remplacera les documents d'urbanisme actuels** : Carte Communale ou PLU pour les communes qui en disposent, et se substituera au Règlement National d'Urbanisme pour les communes qui ne disposent d'aucun document comme c'est le cas pour notre commune. **L'instruction des Permis de Construire va pouvoir se faire de manière plus cohérente et plus adaptée** pour l'ensemble du territoire.

L'élaboration de ce document est à la fois une volonté de la collectivité d'élaborer un vrai projet de territoire pour la Communauté de communes Cazals-Salviac, mais aussi **un outil légal qui permettra d'être à jour d'un point de vue législatif avec toutes les nouvelles normes environnementales, urbaines et sociales**. C'est pourquoi il s'élabore en association avec les services de l'État, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, etc. Ceux-ci sont les garants du cadre général et de la bonne traduction dans le PLUi des règles nationales et régionales.

Comment s'informer sur la démarche ?

Chaque citoyen peut s'informer sur la procédure et l'avancement des travaux à travers le site internet de la communauté de communes Cazals Salviac et sa page dédiée : <https://www.cc-cazalssalviac.fr/amenagement-et-habitat-1/plui>

Il est également possible d'émettre un avis ou de faire une demande, soit par mail urbanisme@cc-cazalssalviac.fr, soit sur les registres de concertation à disposition à la mairie et au siège de la communauté de communes.

Compostage

Un composteur collectif sera prochainement installé dans le village afin de récolter les bio déchets des ménages ne disposant pas de place chez eux.

Pour ceux qui peuvent avoir un composteur individuel, le Syded du Lot propose un kit de compostage à 20 €. Commande et renseignements sur www.syded-lot.fr



Calendrier des manifestations à venir



27 janvier : loto des écoles à la salle des fêtes à 21h00

Vie associative



L'**Association des Parents d'Élèves** remercie tous les habitants pour leur participation aux manifestations du 4eme trimestre.

Au programme pour le début d'année :

27 janvier : loto à la salle des fêtes de Frayssinet.

Si vous souhaitez **effectuer un don** en nature (objet

ou autres) ou financier (pour l'achat de lots), il est possible de le déposer dans l'une des 2 écoles (Frayssinet-le-Gélat ou Goujounac)

17 mars : bourse aux matériels de puériculture et aux vêtements (adultes et enfants) à la salle des fêtes de POMAREDE de 9 heures à 17 heures.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'association par email à l'adresse : apefrayssinetgoujounac@gmail.com

Soyez nombreux à les soutenir en participant à tous leurs événements !



Bibliothèque / Médiathèque

Expositions et animations

Dès le mardi 6 février : **prêts d'œuvres de l'Artothèque à la bibliothèque**

Après une inscription auprès de l'équipe de l'Artothèque, vous pourrez emprunter des œuvres d'art directement à la médiathèque.

Mercredi 28 février à 15h00 : venez découvrir le service de prêt d'œuvres d'art et les ateliers artistiques organisés en lien avec les collections, avec Christelle Colborati de l'Artothèque et Clémence Laporte des Ateliers des Arques.

Jedi 7 mars à 18h30 : **présentation de livres** : les femmes et leurs engagements dans l'écologie.

Samedi 9 mars à 16h30 : **chansons** de femmes et d'arbres par Emilie Cadiou et Aude Bouttard

Mercredi 27 mars à 15h00 : **atelier « A la loupe » n°1**. 5 œuvres de la collection empruntable de l'Artothèque, analysées en 1 heure top chrono, avec Clémence Laporte, médiatrice des Ateliers des Arques.

Mercredi 3 avril à 10h00 : **atelier « Raconte-moi un tableau »**. De l'art pour les tout petits. Animation pour les 0 – 3 ans avec Clémence Laporte, dans le cadre de l'opération Premières pages

Mercredi 24 avril à 15h00 : **atelier « A la loupe » n°2**. 5 œuvres analysées en 1 heure top chrono, avec Clémence Laporte, médiatrice des Ateliers des Arques.



Retrouvez les infos du réseau des médiathèques de la communauté de communes sur www.cc-cazalssalviac.fr ou www.facebook.com/mediathequescccs

Suivez les infos de notre village sur le site <https://www.frayssinet-le-gelat.fr/> et la page facebook **Mairie Frayssinet-Le-Gélat**

Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à infosflg@orange.fr



4ème trimestre 2023
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique